

Quelques informations et rappels

Quelques règles à retenir pour conserver une bonne qualité de vie dans notre Résidence :

1. FINANCES DE PSN

Toutes les charges 2026 ont été versées.

2. ENROBES DE L'ALLEE DE LA FORET DE MARLY ET DU SQUARE DES CERISIERS

Ces travaux se sont bien déroulés, et nous remercions les membres de l'ASL pour leur coopération dans le respect des consignes de stationnement et de circulation, en particulier le dernier jour quand les enrobés neufs ont été mis en place.

3. STATIONNEMENT DES VEHICULES

Il est rappelé de ne pas stationner les véhicules de façon prolongée à cheval sur les trottoirs, pour ne pas gêner le passage des piétons, et surtout des mères de famille et de leurs enfants. Le stationnement dans les virages et au niveau des carrefours des allées est aussi à proscrire.

4. ENTRETIEN DE NOS JARDINS ET DES PARTIES PRIVEES

L'été est le bon moment pour entretenir nos jardins et nos haies,

- Respecter les termes de notre Cahier des Charges, et la largeur des trottoirs qui doit être d'au moins 1 mètre.
- Pour la tranquillité de tous, respecter les horaires figurant dans notre Cahier des Charges, et qui sont ceux imposés par la Mairie, à savoir :
 - Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h, et de 14h à 19h30
 - Les samedis : de 9h à 12h, et de 15h à 19h
 - Les jours fériés (hors dimanche) de 10h à 12h
- Tailler les haies et les arbres, pour qu'ils ne soient pas la cause d'une perte de luminosité significative chez les voisins dans la journée, et qu'ils ne gênent pas l'éclairage de nos lampadaires la nuit.

5. NUISANCES SONORES

Afin de préserver le calme et la sérénité de notre résidence, il est demandé aux résidents de ne pas créer de nuisances sonores, qui pourraient gêner leurs voisins, conformément aux prescriptions du Code de la santé publique, Section 3 : Bruits de voisinage. (Articles R1337-6 à R1337-10-2).

Le Comité Syndical